



© SDIS45

SDIS du Loiret

**Colonel Christophe Fuchs • Directeur
départemental des services d'incendie et de
secours, Chef du corps des sapeurs-pompiers**

Contenir l'évolution des dépenses de
fonctionnement du SDIS au pourcentage fixé
grâce à la bonne compréhension de la
masse salariale



Identifier les contraintes et marges de manœuvre
budgétaires liées à la masse salariale



Suivre la dérive de la masse salariale actualisée
chaque mois



Assurer un pilotage budgétaire fin au long de
l'exercice



C^{el} Christophe Fuchs

“ Nous avons besoin de maîtriser l'évolution de nos dépenses de fonctionnement et, pour cela, d'identifier toutes les marges de manœuvre. Nous nous intéressons d'abord aux "grandes masses" et donc à la masse salariale qui en constitue 75%. D'autant que réduire les dépenses liées aux équipements et aux énergies n'est pas toujours possible ni recommandé. ”

Contexte

- Gérer un établissement autonome dans un budget annuel maîtrisé de 65,5 M€ (chiffres 2019)

51,5 M€ sont prévus pour la section fonctionnement 2019 du SDIS 45.

Les secours portés à la population du Loiret représentent un coût (dépenses réelles votées) de 76,78 € par habitant pour l'année 2019.

- La masse salariale, une variable fine de pilotage

Le SDIS du Loiret compte 2 646 agents (dont 1908 sapeurs-pompiers volontaires indemnisés).

- Des spécificités RH propres aux SDIS difficiles à communiquer

Les services départementaux d'incendie et de secours emploient des personnels relevant de différentes filières, aux régimes indemnitaires et au GVT spécifiques, pas toujours bien connus des administrateurs qui comparent avec leur référence communale. Cela peut complexifier les échanges.

Des bénéfices ► pour le SDIS

« Le service travaille sur une évolution contenue de la masse salariale du SDIS.

L'outil de pilotage facilite la recherche d'équilibre pour répondre à cette exigence du conseil d'administration. »

- Une gestion des deniers publics au plus près, en jouant sur toutes les marges de manœuvre

Pour mener sa réflexion, le service RH du SDIS 45 évalue plusieurs scénarii quantitatifs et qualitatifs soumis à l'arbitrage de l'autorité d'emploi.

Si les leviers d'actions budgétaires sont limités dans le champ de la masse salariale, le service RH évite l'écueil de surdimensionner ce budget, ce qui a pour conséquence de ne pas immobiliser des moyens financiers non justifiés.

Tout au long de l'exercice, le directeur du SDIS assure un pilotage fin en suivant la « dérive », c'est-à-dire la prévision d'écart au 31 décembre entre le budgété et le réalisé.



Mesurer en continu la dérive du budget RH

« En suivant la dérive mois après mois, nous vérifions que nous ne nous sommes pas trompés dans nos hypothèses et nous anticipons – le plus tôt possible – les événements éventuels, tout en pouvant expliquer aux administrateurs les mesures prises, chiffres à l'appui. »

Des bénéfices ► pour le SDIS

« Pouvoir chiffrer précisément les impacts d'un recrutement, d'une nouvelle réforme réglementaire ou d'une demande de modification du régime indemnitaire, facilite le dialogue avec le conseil d'administration et avec les syndicats. »

- Une communication plus tangible avec les administrateurs et les partenaires sociaux

L'Atelier salarial permet d'exposer avec pragmatisme le coût moyen d'agents par catégorie et l'impact global de toutes les catégories sur plusieurs années.

Lors de négociations, par exemple sur une révision des indemnités, le directeur du SDIS peut présenter l'impact des attentes ou revendications sociales sur l'exercice, ainsi que sur les trois à cinq années à venir.



S'abonner plutôt qu'acheter la solution et l'accompagnement Atelier salarial

« La possibilité de "louer" cette solution permet de découvrir le logiciel et de profiter des prestations d'Adelyce sans supporter dès le départ le risque d'un investissement important. On peut prendre ainsi le temps d'apprécier réellement sa fiabilité avec ses propres données. »



Un directeur de SDIS particulièrement attentif à la première dépense de fonctionnement du SDIS

« Le C^{el} Christophe Fuchs n'est pas un utilisateur de l'Atelier salarial tout à fait comme les autres. Convaincu de la nécessité d'un outil de pilotage propre aux filières des services d'incendie et de secours, il a participé avec les équipes Adelyce à l'évolution de son environnement pour s'adapter à la filière sapeurs-pompiers avec le groupement des ressources humaines du SDIS de l'Eure où il était adjoint au directeur départemental. Sa bonne connaissance du contexte et des spécificités des rémunérations de ces établissements contribue au succès de l'Atelier salarial qui équipe déjà 25 SDIS (chiffres 2019).

L'Atelier salarial démontre par ailleurs sa pertinence dans le cadre des audits des cours régionales des comptes (CRC), très attentives à la maîtrise des charges de personnel des SDIS. »

Samir Louanchi • Chargé d'affaires Adelyce



Trois raisons d'adopter l'Atelier salarial

1 • Un bon outil de pilotage de la masse salariale des SDIS

« Encadrer l'évolution pluriannuelle de la masse salariale présente pour tout gestionnaire de SDIS une vraie difficulté, sa part dans le budget de fonctionnement étant considérable. L'Atelier salarial permet de créer différents scénarii et d'apprécier les impacts sur plusieurs exercices. »

2 • La précision des projections budgétaires

« Nous nous appuyons avec confiance sur les algorithmes développés par Adelyce : en 2017, dans mes précédentes fonctions, nous avons constaté un faible écart entre la dérive calculée « à la main », selon nos anciens outils, et celle fournie l'Atelier salarial. »

3 • Un outil d'aide à la décision pour les administrateurs

« Nous pouvons préparer et présenter aux autorités, notamment la commission des ressources, des évaluations budgétaires précises de toutes demandes intervenant dans le champ salarial et indemnitaire des sapeurs-pompiers. »

adelyce •

ADELYCE

265 rue de la Découverte
31670 Labège

05 31 08 14 40

Intéressé(e) par une démonstration en ligne ?

Choisissez votre date
et inscrivez-vous !

[M'inscrire à une démonstration en ligne](#)

Ou contactez Isabelle !

05 31 08 83 09

Isabelle.velcin@adelyce.fr